



Capsule 10

LE CLIMAT ORGANISATIONNEL

Plusieurs facteurs peuvent contribuer positivement à un climat organisationnel favorable à la bonne santé mentale des travailleuses et des travailleurs dans leur milieu de travail.

Les dix (10) facteurs organisationnels les plus souvent cités par la littérature spécialisée sont :

1. **Les bonnes relations interpersonnelles**, qui ne peuvent qu'avoir un impact positif sur le climat qui règne dans les équipes de travail.
2. **Les communications** à tous les niveaux, la circulation de l'information ainsi que l'expression et l'écoute des opinions et des sentiments exprimés.
3. **La reconnaissance et la valorisation** de la contribution significative de chacun; reconnaissance envers l'atteinte des objectifs de l'organisation et reconnaissance au sujet des forces et des qualités de chacun.
4. **Une culture organisationnelle** prônant des valeurs et adoptant des politiques où l'humain est en tête de liste.
5. **L'autonomie des compétences**, soit la capacité d'utiliser ses habiletés et d'en développer de nouvelles et **l'autonomie décisionnelle**, qui a trait à la capacité de choisir comment faire son travail et de participer aux décisions qui s'y rattachent.
6. **La perception de justice organisationnelle**, soit le sentiment d'être traité de façon juste et équitable.

7. La recherche **d'équilibre entre les exigences du travail** (charge du travail) et **les capacités** et compétences de chacun.
8. **La clarté et l'acceptation des rôles et responsabilités** des individus.
9. Un **environnement et des conditions de travail** préservant la santé et assurant la sécurité de tous.
10. **Un soutien social** de la part des supérieurs, des collègues, qui est un facteur de prévention important pour les individus.

La classification des facteurs n'est pas nécessairement par ordre d'importance. L'organisation (l'employeur) doit voir à l'amélioration constante de tous ces facteurs organisationnels pour maintenir un climat de travail sain pour les travailleuses et les travailleurs. En agissant ainsi, l'organisation ne peut qu'atteindre une formule gagnant-gagnant.

Le comité SST
SEPB-574